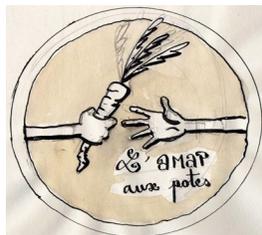


ASSOCIATION

AMAP AUX POTES

Mail : amapauxpotes@outlook.fr

Site internet : <http://amapauxpotes.free.fr>



CONTRAT PETITS FRUITS Printemps / Eté 2022

Je soussigné(e) :

NOM-Prénom :

Adresse :

Tél. :

Mail :

- Je souscris un contrat « Petits Fruits » pour la saison printemps/été qui s'étend du **19 mai au 29 septembre**

soit **18 distributions de fraises**
et/ou **18 distributions de petits fruits rouges selon la production**

(exceptés les jeudis 26 mai et 11 août)

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association Amap'aux potes ainsi que les principes définis par la Charte des AMAP.

- Je m'engage en devenant partenaire à partager les risques et les bénéfices avec le producteur.

- Les distributions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 20h00 au Centre social de Cusset (87 rue Pierre Voyant – Villeurbanne).

- Les adhérents empêchés de récupérer leur panier sont tenus de

prévoir une solution de rechange. Dans le cas contraire, ceux-ci seront distribués à des tiers.

De son côté, le producteur s'engage à :

- Approvisionner régulièrement l'adhérent,
- Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation.

Je choisis pour cette saison, par semaine :

..... barquette(s) de fraises de 250g à 3,60€ soit x **18** x 3,60€
= x **64,80** € = €

..... barquette(s) de fruits rouges selon la production de 125g à 2,50 € soitx **18** x 2,50 = x **45** € = €

Selon mes possibilités, je choisis le règlement suivant :

(chèques à libeller à l'ordre de « La ferme des 3 fortunes GOBBA Elisabeth »)

Montant total :€

- 1 chèque pour la totalité de la saison€, débité le 6/06.
- 2 chèques de €, débités le 06/06 et le 04/07.
- 3 chèques de €, débités le 06/06, le 04/07 et le 08/08.
- 4 chèques de €, débités le 06/06, le 04/07, le 08/08 et le 05/09.

A Villeurbanne, le, fait en 2 exemplaires,
Adhérent Producteur